

# PROGRES DANS LA SANTE : INNOVATIONS MEDICALES, TELEMEDECINE, TRAITEMENT DES DONNEES, SECURITE, REGULATION, ETC.

Compte-rendu réalisé par **Nora Moujtahid**, Professeure dans l'académie de Versailles.

Intervenants :

- **Anne Ciavatti**, Professeur modératrice, académie de Créteil
- **Philippe Choné**, Professeur d'économie à l'ENSAE
- **Alexis Fradetal**, Professeur modérateur, académie de Créteil
- **Dominique Polton**, Vice-présidente du Conseil stratégique de l'innovation en santé

**La santé est un enjeu sensible et universel qui n'est pas épargné par les innovations numériques, bien au contraire. Focus sur les progrès réalisés dans ce domaine.**

## **DE PROFONDS BOULEVERSEMENTS EN COURS**

### **Des avancées scientifiques prolifiques**

Nous assistons actuellement à un foisonnement d'innovations médicales. Loin d'être un effet de mode, ce foisonnement s'illustre par la mise en place de médicaments et thérapies révolutionnaires. 1 500 essais cliniques concernent les immunothérapies dans le cancer, la mise en place de thérapie ciblée pour les tumeurs....

### **Une invasion massive du numérique**

En plus de ces avancées scientifiques, le numérique révolutionne lui aussi le médical. On peut ainsi citer la génomique humaine qui permet la mise en place d'une médecine préventive individualisée. Ou encore l'apparition d'applications de télésurveillance médicale permettant un suivi quotidien des patients (ex MoovCare).

### **Des innovations dans l'organisation des soins**

Ce type d'innovation est également fondamental. Transformer l'organisation des soins est souvent la condition nécessaire pour que ces innovations techniques puissent produire leur plein potentiel, pour qu'elles se déploient à grande échelle et qu'elles bénéficient vraiment aux patients. Aujourd'hui l'enjeu est de diffuser suffisamment rapidement les nombreuses expérimentations innovantes en cours à l'ensemble du système de santé.

## **QU'EN EST-IL DU RAPPORT AUX PATIENTS ?**

### **La crainte d'une distanciation**

Avec la multiplication des interfaces, les relations ne sont plus bilatérales (patients/docteurs) mais multilatérales. L'invasion du numérique soulève l'inquiétude d'une distanciation physique et d'un manque de transparence. Les échanges à distance offrent cependant de nombreux avantages (des déplacements évités, des amplitudes horaires plus larges...). Mais aux difficultés des patients à comprendre le jargon médical, s'ajoute maintenant la nécessité de la maîtrise du numérique.

### **Le nécessaire adossement humain**

Ces innovations doivent alors être pensées dans un cadre humain, et pas comme des substituts, d'où la nécessité de maintenir la présence humaine à l'aide de personnel qualifié.

De nouveaux besoins s'accordent avec une évolution des mentalités au sein du corps médical qui tend, entre autres, à développer le travail collaboratif.

## **COMMENT REGULER CE DOMAINE EN PLEINE MUTATION ?**

### **Une vigilance ex ante face au vide notamment juridique**

D'un point de vue économique, on peut se demander qui doit supporter les coûts inhérents à ces innovations ? Comment déterminer leur prix sur le marché ?

La médico-économie fait à peine son apparition en France, témoignant de notre retard sur ce plan.

Face à une certaine inertie étatique, des poids lourds tels que Doctolib ou Google sont apparus. S'ils peuvent faire évoluer positivement les choses, il faut rester prudent sur le droit des patients (collecte d'informations sensibles, risque de monopole...).

### **Ex post, des sanctions dissuasives**

Un des leviers à disposition est, une fois l'abus prouvé, la mise en place de sévères sanctions pour dissuader les éventuelles récidives.

- Pour conclure, ce « regard croisé » a donné lieu à passionnant échange où les auditeurs ont pu pointer du doigt :
  - La possibilité d'étendre le champ d'activités des pharmaciens, dont les officines sont géographiquement bien réparties, afin de réduire les inégalités territoriales.
  - Le problème du temps de réaction des pouvoirs publics face à des innovations rapidement obsolètes.
  - Le système de rémunération des médecins qui pourrait tendre vers un système forfaitaire et non à l'acte.
  - Les difficultés d'une acceptation sociale de ces innovations.

### **Pour aller plus loin sur le sujet :**

- [Conférence de Jean-Philippe Vert sur l'application de la statistique en grande dimension aux données génomiques et au traitement personnalisé des cancers](#)
- [Sur l'application de télésurveillance du cancer du poumon Moovcare](#)
- Avis de l'Autorité de la concurrence sur [les nouvelles missions des pharmaciens](#) (notamment télémedecine) :

- Avis des deux commissaires dissidents de la FTC dans la décision Facebook : [Lien 1](#) et [Lien 2](#)

- **Quelques rapports récents sur l'innovation en santé :**

- Sur l'innovation médicale, un [rapport du LEEM](#) (les entreprises du médicament)
- Un rapport de [l'Institut Montaigne](#) :
- Un rapport du [Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie](#) :
- Sur le big data et l'IA, un rapport du [conseil national de l'ordre des médecins](#)

- **Deux initiatives récentes des pouvoirs publics :**

- L'une pour favoriser des innovations organisationnelles, grâce à un nouveau dispositif d'expérimentation (le nom « article 51 » par lequel on désigne ce dispositif vient de ce que c'est l'article 51 d'une loi de financement de la sécurité sociale qui l'a institué - on peut y trouver notamment des exemples d'expérimentations). Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/>
- L'autre pour développer une plateforme des données de santé afin de favoriser le développement d'une filière d'intelligence artificielle et plus globalement une dynamique d'innovation, grâce à une meilleure utilisation des données de santé. Le rapport de préfiguration de ce « Health data hub » est disponible [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/181012\\_-\\_rapport\\_health\\_data\\_hub.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/181012_-_rapport_health_data_hub.pdf)